

## **DÉCISION DU MAIRE**

Systèmes d'Information Linda CHABRERIE Décision n° DEC 2023 140

Objet : Contrat de maintenance/assistance de quatre licences mobiles Municipol de la Police Municipale par la société LOGITUD Solutions

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la maintenance/assistance de quatre licences mobiles Municipol,

## **DÉCIDE:**

- **Article 1 :** Un contrat sera signé avec la société LOGITUD Solutions, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 Mulhouse, pour la maintenance/assistance de quatre licences mobiles Municipal pour la Police Municipale.
- **Article 2 :** Ce contrat sera conclu pour un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Il sera renouvelable par période d'un an, deux fois maximum et par tacite reconduction.
- Article 3: Le montant annuel de cette maintenance/assistance sera de 444,35 € ht (quatre cent quarante-quatre euros et trente-cinq centimes), soit 533,22 € ttc (cinq cent trente-trois euros et vingt-deux centimes).
- Article 4: Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figureront au budget 2024 et aux suivants.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023 Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 091-219104791-20231218-DEC\_2023\_140-AU